



Vente de produits minceurs par téléphone

Par **lother**, le **07/11/2009** à **09:49**

Bonjour,

Je me permets de faire appel à vous car je ne sais pas quoi faire ?

Je vais vous relater les faits suivants :

J'ai répondu à un mail reçu à mon domicile de l'Institut Phytomat Concept me demandant de remplir un formulaire afin de connaître ma masse corporelle. J'ai évidemment communiqué mon adresse ainsi que mes coordonnées téléphoniques (travail, portable et domicile) en pensant recevoir uniquement une étude sur la masse corporelle et non un engagement de vente de produits.

Quelques jours après, j'ai été contacté par téléphone par une hôtesse sur mon lieu de travail en me posant des questions sur ma santé. N'étant pas très disposée à répondre à certaines questions car j'étais en présence de mes collègues, à la fin de la discussion, je me suis précipitée à communiquer à cette hôtesse mon numéro de carte bancaire sans tout de même comprendre ce que je venais de faire, souffrant d'une déficience auditive.

Deux semaines plus tard, j'ai reçu à mon domicile le colis contenant les produits. Ayant réalisé que je n'avais compris la démarche de l'hôtesse par téléphone, j'ai renvoyé sur le champ ce colis en précisant par courrier et sur leur site par mail, l'annulation de ma commande, en leur demandant le remboursement immédiat des 73.00 euros versés par carte bancaire. Paiement en 4 fois

Aujourd'hui je suis harcelée par cette hôtesse sur mon lieu de travail qui me menace de soumettre mon dossier aux contentieux, qui me demande le paiement des produits que je n'ai pas en ma possession, car il y a eu un retour de ce colis que je n'ai pas récupéré à la poste. Je précise que j'ai fait opposition sur ma carte bleue
Je travaille dans la police nationale en qualité d'adjoint administratif.

Je vous demande donc quelle est la démarche à suivre.

En vous remerciant de votre diligence

Hélène LOTHER

Par **frog**, le **07/11/2009** à **12:42**

Salut,

Oublie le téléphone, c'est un dialogue de sourds. Au lieu de ça, envoie un recommandé expliquant les faits (ne donne pas les raisons de ta rétractation, insiste juste sur le fait qu'elle s'est faite dans les sept jours suivant réception de la marchandise).

Par **franbill**, le **09/12/2009** à **19:51**

Bonjour,

J'ai également été victime dans les mêmes conditions de cette arnaque internet et téléphone. Je ne suis vu débiter de 200€ mais j'ai annulé aussitôt ce qui fait que je n'ai aucun produit mais je ne sais pas où m'adresser pour le remboursement qui aurait du déjà me parvenir. Les faits remontent au 20 octobre 2009.

La seule chose que je sais sur mon relevé de compte bancaire figure l'intitulé Phytomince Lattes.

Si quelqu'un peut m'aider ce serait bien.

Par contre si nous sommes beaucoup à s'être fait arnaquer, unissons nous, l'union fait la force.

Merci et a +

Par **LeKingDu51**, le **09/12/2009** à **23:48**

Oui, comme l'a bien expliqué Frog, il s'agit d'une vente à distance et vous pouvez donc user de votre droit de rétractation conformément aux dispositions de l'article L 121-20 du Code de la consommation.

Comme le colis leur a été renvoyé dans les 7 jours, il n'y a pas de soucis.

Mais effectivement, envoyé leur un courrier afin de faire valoir ce droit de rétractation de manière écrite ce qui vous permettra de vous "couvrir" en cas de contentieux, même s'il est fort peu probable que vous entendiez parler d'eux.

Cdlt

Par **franbill**, le **13/12/2009** à **21:14**

Bonjour a tous, suite a mon problème évoqué il y peu de temps, après avoir harcelé cette société par téléphone, un coup de fil par jour sur rois jours, j'ai reçu un mail me précisant que je serai remboursé avant la fin de ce mois.

Je ne sais pas si cela se fera mais je garde ce mail sous le coude il pourra servir le cas écheant.

Cordialement a tous.

Par **franbill**, le **09/01/2010** à **07:10**

bonjour,

suite a mon différent avec phytominceur, je suis en mesure de vous annoncer qu'en date du 6 janvier 2010 j'ai reçu enfin mon chèque de remboursement. Je suis parvenu a ce résultat e harcelant cette société par téléphone et mail.

Par **titi64**, le **14/09/2012** à **17:38**

bonjour ,je suis dans le meme cas que vous ,il explique d'une maniere et vous arnaque ,moi j'ai eue une personne au telephone qui m'a dit qu'il me resonnerait pour dire quoi ,et jamais rien et maintenant j'ai des lettres de soi disant de recouvrement

Par **zabou89**, le **22/05/2013** à **15:38**

moi la meme par contre je suis sur qu elle m ajamais dit que je serai preleve 4 fois du coup quoi faire surtout que c de la merde sa marche pas